

**DEMANDE DE REPORT DE PAIEMENT
DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BÂTIES 2022**

Courrier à déposer, envoyer *ou à adresser par mail*

au plus tard le 31 octobre 2022

au service des impôts des particuliers (SIP) ou trésorerie

dont l'adresse figure dans le cadre « centre des finances publiques »
de votre avis d'imposition.

NOM, Prénom :

Raison Sociale :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail : @.....

Madame, Monsieur,

Ma situation financière ne me permettant pas d'acquitter, avant le 15 octobre 2022, ma (mes) cotisation(s) de taxe foncière sur les propriétés non bâties, je vous saurais gré de bien vouloir m'accorder un report de paiement de la TFNB 2022 au 31 janvier 2023.

J'ai bien noté que cette demande ne vaut pas demande d'allègement gracieux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Date :

Signature(s) :

Pièces à joindre obligatoirement : (à scanner en cas d'envoi par mail)

- **Photocopie(s) de mon (mes) avis d'imposition(s) complet(s) TFNB 2022**